

**Compte rendu du
Conseil Scientifique du
30 novembre 2006**

Ordre du jour :

- 1 – Informations du Vice-Président chargé de la recherche :
 - professeurs invités
 - frais de déplacement
 - délégations CNRS
 - cotisation de l'UVHC aux ASSEDIC
 - post-doc financés par le contrat quadriennal
- 2 – Approbation du compte rendu du conseil scientifique du 21/09/06
- 3 – Arborescence Nabuco
- 4 – Budget initial recherche 2007
- 5 – Demande de subvention à la Région pour un symposium du 2^{ème} semestre 2007
- 6 – Demande de subvention Région ARCIR CECET « Comparaison des performances de revêtements céramiques obtenus par voie sol-gel et projection plasma par des méthodes de caractérisation innovantes »
- 7 – Demande de subvention Région pour l'accueil d'un jeune chercheur au LAMAV pour le projet « géométrie des équations dérivées partielles »
- 8 – Questions diverses

1 – Informations du Vice-Président chargé de la recherche :

- professeurs invités

Dans le cadre de la nouvelle politique scientifique, un bilan de séjour est maintenant attendu des professeurs invités par l'UVHC. M. Millot demande aux enseignants-chercheurs en contact avec les professeurs invités qui n'auraient pas encore produit de bilan de les solliciter.

- frais de déplacement

M. Millot rappelle les nouvelles dispositions qui s'appliquent (cf mail des services financiers du 27/11/06).

- délégations CNRS

Ce dispositif, qui permet à un enseignant-chercheur de se consacrer exclusivement à la recherche, peut être étendu à des enseignants-chercheurs d'un laboratoire non CNRS qui feront leur recherche dans un laboratoire CNRS extérieur. En outre, la politique de l'UVHC est de cibler ces délégations sur les maîtres de conférences en pleine production (entre HDR -2 ans et HDR + 2 ans).

L'instance d'évaluation par le CNRS n'est pas précisée (Comité National ou commission ad hoc) mais d'expérience les critères porteront sur la crédibilité du candidat (la qualité de son dossier scientifique et des publications actuelles) et sur la qualité de son projet.

- cotisation de l'UVHC aux ASSEDIC

M. Dulion, Agent Comptable, indique qu'il ressort d'une étude menée à l'interne que l'UVHC a maintenant intérêt à cotiser aux ASSEDIC. Le Conseil d'Administration de janvier devrait ainsi acter d'une convention. L'UVHC cotiserait à partir du 1^{er} mars 2007, sachant qu'il existe un délai de carence de 6 mois. Les provisions qui seront mutualisées en 2007 ne seront pas récupérables. Par ailleurs, les cotisations aux ASSEDIC seront éligibles comme justificatifs de subventions et devraient s'élever à environ 6 % du salaire à la charge de l'employeur.

- post-doc financés par le contrat quadriennal

L'appel à projets de l'UVHC sera lancé en janvier, pour une intégration de 3 post-doc au plus tard le 1^{er} septembre 2007. Les directeurs de laboratoire seront invités à proposer des sujets. Toutes les disciplines sont éligibles.

2 – Approbation du compte rendu du conseil scientifique du 21/09/06

M. Rouzé, Directeur de l'IUT, a indiqué par courrier que le compte rendu comportait une erreur : ce sont 8 demandes de postes d'enseignants et 5 demandes de postes IATOSS qui sont remontées au Ministère pour l'IUT. En outre, M. Gazalet, Directeur de l'Ecole Doctorale, demande de remplacer la dernière phrase du paragraphe sur la formation doctorale par une précision qui a été donnée sur l'application de l'article 14 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux formations doctorales : le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de Master (il n'est pas stipulé Master Recherche) ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master (par exemple, diplôme d'ingénieur). Le texte ajoute néanmoins : "à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche", ce qui peut être sujet à différentes interprétations et confère donc une certaine souplesse dans l'application.

Sous ces réserves, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 – Arborescence Nabuco

L'arborescence qui a été envoyée aux membres est commentée. Il convient d'y ajouter le CR de l'école doctorale « DOCTO2 » avec sa destination I03.

Sous cette réserve, approbation à l'unanimité.

4 – Budget initial recherche 2007

Le budget initial envoyé aux membres est commenté. Les crédits seront ouverts en janvier à hauteur de 75 % de la dotation ministérielle, les 25 % restants feront l'objet d'une DBM après versement du Ministère. Sous réserve de l'ajout du budget de « DOCTO2 », approbation à l'unanimité.

5 – Demande de subvention à la Région pour un symposium du 2^{ème} semestre 2007

M. Herbin, Directeur du CAMELIA, présente le projet de colloque « Croisade(s) », pour lequel une demande de subvention de 2000 € est présentée au Conseil Régional via la Maison des Sciences de l'Homme. M. Millot souligne que le budget prévoit 2000 € de demande à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et 1000 € à l'UVHC, ce qui n'est pas compatible. M. Herbin propose par conséquent de modifier son budget pour demander 3000 € à la Communauté d'Agglomération, et donc rien à l'UVHC.

Vote favorable à l'unanimité.

6 – Demande de subvention Région ARCIR CECET « Comparaison des performances de revêtements céramiques obtenus par voie sol-gel et projection plasma par des méthodes de caractérisation innovantes »

Mme Leriche, Directrice du LMP, présente le projet.

Vote favorable à l'unanimité.

7 – Demande de subvention Région pour l'accueil d'un jeune chercheur au LAMAV pour le projet « géométrie des équations dérivées partielles »

M. Millot indique que la Région accepte d'étudier ce dossier bien qu'il se situe en dehors de ses thématiques prioritaires. M. Ali Mehmeti le présente.

Vote favorable à l'unanimité.

8 – Questions diverses

M. Nys souhaitait faire don à la bibliothèque d'une encyclopédie, mais a appris que le don risquait de « partir au pilon » comme beaucoup d'autres ouvrages qui ne sont pas assez lus. Il déplore que les ouvrages qui ne sont pas de première nécessité mais constituent néanmoins des références ne fassent pas plutôt l'objet de dons à d'autres bibliothèques ou d'échanges. M. Menet propose de soulever cette question au prochain conseil de la B.U. auquel il siège.

M. Ali Mehmeti demande quand l'accès sud du campus du Mont Houy sera possible. M. Millot répond qu'il faut attendre l'installation de barrières destinées à filtrer les entrées.

Présidence du Conseil Scientifique : M. MILLOT, Vice-Président chargé de la recherche

Présents :

Collège A :

Mme FOLLET

MM. ALI MEHMETI, GAZALET, HERBIN (2^{ème} partie du CS), ROUVAEN,

SEMET

Collège C : Mme BERGER-DOUCE
MM. DELOT, GRONDEL, MENET, NYS

Collège D : Mme BOULANGER

Collège E : M. GARÇON

Collège F : Mme OLIVEIRA

Collège personnalités extérieures :

MM. DUCROCQ, représentant M. DUBURCQ et VANCEULEBROECK

Invités :

Mmes COKELAER, LERICHE, SAILLY, VAUCHEZ représentant M. FREVILLE
MM. DESRUMAUX, DULION, JOUAN, NONGAILLARD

Ont donné pouvoir :

M. HERBIN à M. GAZALET (début du CS)
MM. GUERRA et LOCHEGNIES à M. SEMET
Mme HARMAND à M. ROUVAEN
M. TAHON à Mme FOLLET
Mme LEMARCHAND à Mme BERGER DOUCE
M. CAULIER à M. DELOT
MM. DUEZ et LEMOINE à M. GARÇON

Excusés :

Melle GORDIEN
M. Eric BRICOUT, COUTELLIER, DELEBARRE, HIRSCHI, HOUVENAGHEL,
IOOS, PILETTE,
ROUZE, WAUTERS

Valenciennes, le 11 décembre 2006

P. MILLOT